

**Barreau du Québec – École du Barreau**  
**États financiers**  
**au 31 mai 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses	5
Surplus	6
Surplus réservés	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 18
Annexes	19 - 25



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

Aux membres du comité de la formation professionnelle de  
Barreau du Québec

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'École du Barreau de l'organisme Barreau du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École du Barreau au 31 mai 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 25 septembre 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur	3 133 333	3 133 333
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur – stages internationaux	80 000	70 000
Contribution du Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	650 000	600 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	5 648 860	5 635 632
Documentation	806 052	806 080
Séances de reprise	409 713	566 310
Demandes de révision	15 161	17 841
Revenus nets de placements et revenus d'intérêts	228 982	551 533
Autres	248 879	188 868
	<u>11 220 980</u>	<u>11 569 597</u>
<b>Dépenses</b>		
Direction de la formation	1 712 678	1 361 720
Service du programme et des évaluations	2 189 342	2 374 594
Clinique juridique	1 315 320	969 760
Centre de Montréal	2 908 109	3 231 494
Centre de Québec	1 507 808	1 508 695
Centre de Gatineau	1 164 319	1 182 685
Centre de Sherbrooke	1 329 843	1 516 833
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	756 237	749 650
Comités	105 123	1 662
	<u>12 988 779</u>	<u>12 897 093</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses avant projets	<b>(1 767 799)</b>	<b>(1 327 496)</b>
Projets		<b>(1 113 166)</b>
<b>Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b><u>(1 767 799)</u></b>	<b><u>(2 440 662)</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025

	<b>2025</b>			2024
	Surplus réservés	Investis en immobilisations	Non affectés (négatif) \$	Total \$
Solde au début		<b>1 684 334</b>	<b>(1 032 776)</b>	2 935 120
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses (page 5)		<b>(280 634) <sup>(a)</sup></b>	<b>(1 487 165)</b>	<b>(2 440 662)</b>
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus			<b>648 400</b>	157 100
	–	<b>1 403 700</b>	<b>(1 871 541)</b>	651 558
Investissement en immobilisations corporelles		<b>16 849</b>	<b>(16 849)</b>	
Solde à la fin	–	<b>1 420 549</b>	<b>(1 888 390)</b>	651 558

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025

	<b>2025</b>									2024	
	Stratégie de communication	Plan d'action Bien-être psychologique	Refonte du site Web	Développement informatique	Réforme amorcée et projets reliés	Aménagement Centre de Gatineau	Aménagement Clinique Gatineau	Aménagement Clinique Québec	Aménagement Clinique Sherbrooke	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début										-	748 928
Affectation des surplus non affectés										-	498 796
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 247 724
Virement aux surplus non affectés										-	1 247 724
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<b>(1 767 799)</b>	(2 440 662)
Eléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>280 634</b>	278 991
Variations de la juste valeur des placements	<b>(39 136)</b>	(30 991)
Avantages sociaux futurs	<b>103 700</b>	20 700
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Augmentation des droits de scolarité à recevoir	<b>(65 151)</b>	(124 522)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<b>135 098</b>	(80 432)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	<b>91 300</b>	(283 695)
Augmentation (diminution) des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	<b>508 004</b>	(547 319)
Diminution de la subvention de fonctionnement perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	<b>(3 133 333)</b>	(3 133 333)
Diminution de la subvention – stages internationaux perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	<b>(80 000)</b>	(70 000)
Augmentation de la provision pour charges locatives	<b>13 387</b>	34 418
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>(3 953 296)</b>	(6 376 845)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des avances au Fonds général du Barreau du Québec	<b>(77 288)</b>	5 835
Immobilisations corporelles	<b>(16 849)</b>	(97 016)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(94 137)</b>	(91 181)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(145 975)</b>	145 975
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(4 193 408)</b>	(6 322 051)
Encaisse au début	<b>6 592 551</b>	12 914 602
Encaisse à la fin	<b>2 399 143</b>	6 592 551

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Situation financière

au 31 mai 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 399 143	6 592 551
Droits de scolarité à recevoir et autres	240 025	174 874
Avances au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)	77 288	
Frais payés d'avance	151 710	286 808
	<u>2 868 166</u>	<u>7 054 233</u>
Long terme		
Placements (note 5)	522 591	483 455
Immobilisations corporelles (note 6)	1 420 549	1 684 334
Actif au titre des prestations définies (note 8)	544 700	
	<u>5 356 006</u>	<u>9 222 022</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	823 422	732 122
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)		145 975
Subvention de fonctionnement perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	2 872 222	6 005 555
Subvention – stages internationaux perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	450 000	530 000
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 566 719	1 058 715
Provision pour charges locatives	111 484	98 097
	<u>5 823 847</u>	<u>8 570 464</u>
<b>SURPLUS</b>		
Investis en immobilisations (page 6)	1 420 549	1 684 334
Non affectés (négatif) (page 6)	(1 888 390)	(1 032 776)
	<u>(467 841)</u>	<u>651 558</u>
	<u>5 356 006</u>	<u>9 222 022</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

  
Administrateur

  
Administrateur

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

---

### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec est régi par la *Loi sur le Barreau* et par le *Code des professions du Québec* et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts*. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'École du Barreau qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'École du Barreau provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui est évaluée à la juste valeur. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'École du Barreau provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Constatation des revenus**

##### *Revenus de subventions et contribution*

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par voie de décret par le ministère de l'Enseignement supérieur.

##### *Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision*

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

##### *Revenus nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus de placements provenant de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. Les revenus nets de placements correspondent donc aux variations de la juste valeur des placements. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Les revenus nets de placements sont tous non grevés d'affectations d'origine externe et sont donc tous constatés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements et revenus d'intérêts.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Aménagement des locaux – Centre de Sherbrooke, Centre de Gatineau	Durée du bail de 10 ans
Aménagement des locaux – Centre de Québec	Durée restante du bail, 103 mois
Aménagement des locaux – Clinique juridique	Durée du bail, 6, 7 et 8 ans

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les charges de service de support aux opérations du Fonds général du Barreau du Québec sont attribuées à l'École du Barreau du Québec en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, du Service des ressources matérielles, du Service informatique et du Service des ressources humaines.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Opérations entre apparentés**

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Les avances et les dus conclus avec des apparentés ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

#### **Avantages sociaux futurs**

##### *Régime de retraite à prestations définies*

L'École du Barreau constitue ses obligations en vertu du régime de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'École du Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant du régime à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'École du Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total du régime à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus sous un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne sont pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École du Barreau comptabilise ainsi sa quote-part du Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

##### *Régime de retraite à cotisations définies*

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations définies du Barreau du Québec dans l'exercice où elles sont versées.

### **3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS**

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 7 000 000 \$ par réclamation ou par an, qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2025

#### 4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge de 585 002 \$ du Fonds général du Barreau du Québec (570 976 \$ en 2024), évaluée à la valeur d'échange. De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 71 305 \$ (71 700 \$ en 2024) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 411 \$ (501 \$ en 2024).

#### 5 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Quote-part de 0,91 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (0,91 % au 31 mai 2024)	<u>522 591</u>	<u>483 455</u>

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mai 2025 est constituée d'encaisse 0,16 % (1,62 % au 31 mai 2024), d'obligations gouvernementales canadiennes 12,49 % (19,12 % au 31 mai 2024), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes 8,83 % (8,80 % au 31 mai 2024), de fonds communs d'actions canadiennes 7,97 % (6,9 % au 31 mai 2024), de fonds communs d'actions étrangères 23,97 % (23,94 % au 31 mai 2024), de fonds d'obligations canadiennes 22,39 % (16,63 % au 31 mai 2024), de fonds communs immobiliers 8,12 % (8,6 % au 31 mai 2024), de bon du Trésor 10,94 % (10,71 % au 31 mai 2024) et d'actions privilégiées 5,13 % (3,72 % au 31 mai 2024).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec le Barreau du Québec.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2025

#### 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2025</b>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	23 681	13 456	10 225	4 736
Équipement informatique	118 483	91 066	27 417	36 807
Aménagement des locaux – Clinique juridique	508 030	138 933	369 097	69 466
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	713 052	375 245	337 807	71 306
Aménagement des locaux – Centre de Québec	6 888	2 066	4 822	688
Aménagement des locaux – Centre de Gatineau	848 327	254 498	593 829	84 832
Aménagement des locaux – Centre de Sherbrooke	127 976	50 624	77 352	12 799
	<b>2 346 437</b>	<b>925 888</b>	<b>1 420 549</b>	<b>280 634</b>
				<b>2024</b>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	24 130	9 169	14 961	4 826
Équipement informatique	101 634	54 259	47 375	34 679
Aménagement des locaux – Clinique juridique	508 030	69 467	438 563	69 466
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	713 052	303 939	409 113	71 700
Aménagement des locaux – Centre de Québec	6 888	1 378	5 510	689
Aménagement des locaux – Centre de Gatineau	848 327	169 666	678 661	84 833
Aménagement des locaux – Centre de Sherbrooke	127 976	37 825	90 151	12 798
	<b>2 330 037</b>	<b>645 703</b>	<b>1 684 334</b>	<b>278 991</b>

#### 7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 64 423 \$ au 31 mai 2025 (55 312 \$ au 31 mai 2024).

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2025

#### 8 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau du Québec pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec)*. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2021, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2025 en date du 31 décembre 2024.

La quote-part de l'École du Barreau en ce qui a trait à la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations définies du Barreau du Québec s'établit comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<b>9 589 400</b>	10 573 800
Juste valeur des actifs du régime	<b>10 682 800</b>	10 866 500
	<b>1 093 400</b>	292 700
Provision pour moins-value	<b>(548 700)</b>	(292 700)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies	<b>544 700</b>	–

Le Barreau du Québec a également mis en place un régime à cotisations définies le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Tous les nouveaux employés de l'École du Barreau embauchés à partir de cette date doivent participer à ce régime.

#### 9 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 3 996 431 \$ pour les locaux à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 31 décembre 2030, le 29 février 2032 et le 30 juin 2031. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 624 719 \$ en 2026, à 632 947 \$ en 2027, à 641 231 \$ en 2028, à 649 569 \$ en 2029, et à 657 964 \$ en 2030.

#### 10 - ÉVENTUALITÉS

L'École du Barreau fait l'objet de poursuites par des étudiants. La direction est d'avis que ces poursuites sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

---

### **11 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité et autres à recevoir ainsi que les avances au Fonds général du Barreau, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

##### *Risque de taux d'intérêt*

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt.

##### *Risque de change*

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change.

##### *Risque de prix autre*

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose aussi indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2025

---

### ***12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT***

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué, au 31 mai 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, est le reclassement, à l'état des résultats, des dépenses de service du programme et des évaluations, d'un montant total de 4 848 211 \$, dans les différents centres, soit un montant de 2 400 993 \$ au Centre de Montréal, un montant de 946 755 \$ au Centre de Québec, un montant de 564 191 \$ au Centre de Gatineau et un montant de 936 272 \$ au Centre de Sherbrooke.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>AUTRES REVENUS</b>		
Redevances	70 569	90 652
Revenus d'examens – avocats français et canadiens		33 488
Revenus accessoires par rapport aux droits de scolarité	39 651	23 288
Formation en ligne (Web Pro)	133 189	28 568
Autres	5 470	12 872
	<u>248 879</u>	<u>188 868</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>DIRECTION DE LA FORMATION</b>		
Traitements et charges sociales	1 130 765	972 319
Charges locatives et frais d'occupation	64 310	63 952
Frais de déplacement et de séjour	6 517	6 867
Entretien et réparations		127
Fournitures de bureau	2 515	2 089
Frais postaux	4 804	3 603
Télécommunications	4 241	4 348
Publicité	3 190	3 480
Honoraires	201 024	61 431
Frais bancaires	229 125	167 298
Impression	3 561	2 998
Cotisations	721	2 680
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec de 59 331 \$ (61 230 \$ en 2024)	59 813	67 955
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	2 092	2 573
	<u>1 712 678</u>	<u>1 361 720</u>

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS</b>		
Direction		
Traitements et charges sociales	951 404	984 596
Charges locatives et frais d'occupation	76 957	76 712
Frais de déplacement et de séjour	2 565	3 527
Stages internationaux	120 000	105 000
Entretien et réparations		1 251
Fournitures de bureau	9 972	61 480
Frais postaux	1 508	1 443
Télécommunications	26 481	23 657
Documentation aux étudiants	346 783	349 886
Honoraires de consultants		55 634
Activités des étudiants	884	9 120
Cotisations	3 605	16 218
Frais divers	11 037	5 422
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	6 664	6 824
	<u>1 557 860</u>	<u>1 700 770</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	230 244	206 974
Enseignement	41 245	25 906
Formation des professeurs	62	406
	<u>271 551</u>	<u>233 286</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	109 512	83 075
Tenue des séances	3 147	40 849
Correction et révision	140 834	226 776
Rencontres postévaluations	106 438	89 838
	<u>359 931</u>	<u>440 538</u>
	<u>2 189 342</u>	<u>2 374 594</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>CLINIQUE JURIDIQUE</b>		
Traitements et charges sociales	707 766	532 093
Charges locatives et frais d'occupation	252 357	229 835
Frais de voyage	13 099	19 119
Entretien et réparations	250	4 531
Fournitures de bureau	1 204	209
Impression	3 107	2 254
Frais postaux	37	217
Télécommunications	13 265	13 022

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>CLINIQUE JURIDIQUE (suite)</b>		
Honoraires de consultants	36 321	
Publicité	123 345	
Cotisations	1 442	5 360
Assurance	38 150	38 150
Sécurité	32 072	31 747
Frais divers	2 296	2 695
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et aménagement des locaux	90 609	90 528
	<u>1 315 320</u>	<u>969 760</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>CENTRE DE MONTRÉAL</b>		
Traitements et charges sociales	359 091	389 358
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 71 305 \$ d'amortissement d'aménagement des locaux (71 700 \$ en 2024) et un montant de 411 \$ d'amortissement de mobilier (501 \$ en 2024)	408 947	403 996
Frais de voyage	1 099	193
Location d'équipement		360
Entretien et réparations	700	4 928
Fournitures de bureau	6 841	7 099
Frais postaux	2 425	3 356
Télécommunications	2 791	2 650
Activités des étudiants	6 261	
Cotisations	(310)	2 680
Impression	5 036	7 312
Frais divers	1 841	826
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	7 984	7 743
	<u>802 706</u>	<u>830 501</u>
<b>Personnel pédagogique</b>		
Enseignement	1 897 062	2 077 970
Formation des professeurs	4 194	19 404
	<u>1 901 256</u>	<u>2 097 374</u>
<b>Évaluations</b>		
Tenue des séances	158 349	235 879
Correction et révision	14 661	16 392
Rencontres postévaluations	31 137	51 348
	<u>204 147</u>	<u>303 619</u>
	<u>2 908 109</u>	<u>3 231 494</u>

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b><i>CENTRE DE QUÉBEC</i></b>		
Traitements et charges sociales	<b>290 898</b>	260 654
Charges locatives et frais d'occupation	<b>236 894</b>	265 433
Frais de voyage	<b>4 263</b>	2 850
Location d'équipement		360
Entretien et réparations	<b>1 552</b>	5 149
Fournitures de bureau	<b>4 631</b>	8 208
Frais postaux	<b>1 247</b>	2 256
Télécommunications	<b>12 577</b>	8 271
Sécurité	<b>3 348</b>	767
Cotisations et formation	<b>726</b>	3 077
Frais divers	<b>37 450</b>	4 078
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et aménagement des locaux	<b>2 060</b>	837
	<b>595 646</b>	561 940
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Personnel pédagogique		
Enseignement	<b>813 934</b>	822 162
Formation des professeurs	<b>3 928</b>	14 203
	<b>817 862</b>	836 365
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Évaluations		
Tenue des séances	<b>71 879</b>	96 902
Correction et révision	<b>5 729</b>	6 620
Rencontres postévaluations	<b>16 692</b>	6 868
	<b>94 300</b>	110 390
	<b>1 507 808</b>	1 508 695

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b><i>CENTRE DE GATINEAU</i></b>		
Traitements et charges sociales	<b>221 576</b>	271 933
Charges locatives et frais d'occupation	<b>228 904</b>	239 043
Frais de voyage	<b>6 641</b>	641
Location d'équipement		360
Fournitures de bureau	<b>4 438</b>	6 190
Frais postaux	<b>1 616</b>	1 651
Télécommunications	<b>9 609</b>	7 121
Activités des étudiants	<b>4 960</b>	
Sécurité	<b>8 160</b>	
Cotisations et formation	<b>716</b>	3 691
Frais divers	<b>378</b>	2 628
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et aménagement des locaux	<b>86 459</b>	85 236
	<b>573 457</b>	618 494
Personnel pédagogique		
Enseignement	<b>521 387</b>	435 452
Formation des professeurs	<b>676</b>	3 246
	<b>522 063</b>	438 698
Évaluations		
Tenue des séances	<b>53 070</b>	106 286
Correction et révision	<b>3 520</b>	2 522
Rencontres postévaluations	<b>12 209</b>	16 685
	<b>68 799</b>	125 493
	<b>1 164 319</b>	1 182 685

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b><i>CENTRE DE SHERBROOKE</i></b>		
Traitements et charges sociales	<b>325 727</b>	353 943
Charges locatives et frais d'occupation	<b>162 299</b>	159 928
Frais de voyage	<b>1 648</b>	1 194
Location d'équipement		360
Entretien et réparations	<b>28 326</b>	25 676
Fournitures de bureau	<b>2 259</b>	1 123
Frais postaux	<b>1 067</b>	1 252
Télécommunications	<b>9 196</b>	11 139
Activités des étudiants	<b>1 872</b>	
Impression	<b>2 153</b>	2 555
Sécurité	<b>4 236</b>	2 331
Cotisations et formation	<b>698</b>	4 775
Frais divers	<b>777</b>	3 235
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et aménagement des locaux	<b>13 050</b>	13 050
	<b>553 308</b>	580 561
Personnel pédagogique		
Enseignement	<b>726 923</b>	852 440
Formation des professeurs	<b>3 185</b>	2 435
	<b>730 108</b>	854 875
Évaluations		
Tenue des séances	<b>41 514</b>	69 381
Correction et révision	<b>3 428</b>	7 926
Rencontres postévaluations	<b>1 485</b>	4 090
	<b>46 427</b>	81 397
	<b>1 329 843</b>	1 516 833
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
<b><i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i></b>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<b>756 237</b>	749 650

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>COMITÉS</b>		
Honoraires	104 511	
Frais de déplacement et de séjour	612	1 437
Frais divers		225
	<u>105 123</u>	<u>1 662</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PROJETS</b>		
Réforme du site Web		44 220
Développement informatique		269 066
Stratégie de communication		12 874
Réforme du programme et projets reliés		787 006
	<u>-</u>	<u>1 113 166</u>